

VILLE D'AVION

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation selon la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la Commande Publique

Identification de l'Organisme qui passe le marché :

Mairie d'AVION - Place Jacques Duclos - 62210 AVION

☎ 03.21.79.44.79 - 📠 03.21.67.75.81 Courriel : marchespublics@ville-avion.fr

Objet du marché :

Conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, le lot 5 « Matériaux de rénovation » est déclaré sans suite pour cause d'infructuosité. En effet aucune candidature et offre n'a été déposée.

Il convient de relancer la consultation en procédure adaptée en application de l'article 2122-1 du Code de la Commande Publique.

La présente consultation concerne l'acquisition de fournitures de matériels de rénovation pour les services techniques de la Ville d'Avion.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
44111000-0	Lot 5 « matériaux de bâtiments »

Le présent accord-cadre est fixé sans montant minimum et avec un montant maximum de 130 000 € HT. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande pour les 48 mois.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification.

Ces marchés sont reconductibles de manière TACITE, trois fois pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de QUATRE ANS.

Critères de jugement des offres :

Le Pouvoir Adjudicateur attribuera chacun des marchés à l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères notés sur 100 et des pondérations suivantes :

Critères	Pondération										
<p><u>1-Prix</u></p> <p>Le critère « prix », noté sur 50 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous :</p>	<p>50.0%</p>										
<p><i>1.1-Prix unitaire des prestations</i></p> <p>Le sous-critère « Prix unitaire des prestations » noté sur 35 points, sera apprécié au regard du montant total TTC suivant une simulation de commande fictive. La simulation n'a aucune valeur contractuelle, elle sert uniquement à l'analyse du sous-critère.</p> <p>Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins-disante, selon la formule suivante :</p> <p>Note = 35 x MOMD/MOJ</p> <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOMD : Montant de l'offre la moins-disante - MOJ : Montant de l'offre jugée <p>La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule.</p> <p>Les arrondis seront traités de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut). - Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès). 	<p>35.0 %</p>										
<p><i>1.2-Prix sur catalogue</i></p> <p>Le sous-critère « Prix sur catalogue » noté sur 15 points, sera apprécié sur la base des produits du ou des catalogue(s) affectés d'un rabais.</p> <p>Il sera apprécié selon la formule suivante :</p> <p>Note = 15 points x % des points attribuée selon le tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="245 1429 1043 1608"> <thead> <tr> <th>Appréciation</th> <th>% des points attribués</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non répondu</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Insuffisant</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Bon et avantageux</td> <td>70</td> </tr> <tr> <td>Très intéressant</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Non répondu</u> : le candidat n'a pas fourni d'information • <u>Insuffisant</u> : le candidat a fourni des catalogues mais dont le contenu ne répond pas aux attentes et rabais suffisants • <u>Bon et avantageux</u> : le candidat a fourni des catalogues avec des produits très intéressants et des remises attractives et dont le contenu répond aux attentes • <u>Très intéressant</u> : le candidat a fourni des catalogues avec des produits très intéressants, des remises attractives et dont le contenu répond aux attentes, présentant de nombreux avantages particuliers par rapport aux autres candidats. Ceci sans verser dans la sur-qualité ou la sur-qualification. 	Appréciation	% des points attribués	Non répondu	0	Insuffisant	35	Bon et avantageux	70	Très intéressant	100	<p>15.0 %</p>
Appréciation	% des points attribués										
Non répondu	0										
Insuffisant	35										
Bon et avantageux	70										
Très intéressant	100										

2-Valeur technique

40.0 %

Le candidat devra impérativement respecter la trame des critères et des sous critères de jugement. Les mémoires de présentation généralisés ne seront pas analysés.

Chaque point analysé sera apprécié par l'échelle de notation suivante :

Appréciation	% des points attribués
Non répondu	0
Partiellement répondu	30
Répondu	100

- **Non répondu** : le candidat n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé
- **Partiellement répondu** : le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé dont le contenu ne répond qu'en partie aux attentes
- **Répondu** : le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un prix fixé et dont le contenu répond aux attentes, présentant de nombreux avantages particuliers par rapport aux autres candidats. Ceci sans verser dans la sur-qualité ou a sur-qualification

Le critère « Valeur technique », noté sur 35 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre :

2.1-Moyens humains et matériels de l'entreprise consacré au marché

15.0 %

Le sous-critère « Moyens humains et matériels de l'entreprise consacré au marché » noté sur 15 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants :

- L'interlocuteur privilégié (fournir un CV)
- Standard de prise de commande
- Livraisons assurées en direct ou sous traitées
- Proximité de l'entrepôt

2.2-Diversité des produits sur catalogues

10.0 %

Le sous-critère « Diversité des produits sur catalogues » noté sur 10 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique de l'élément suivant notamment :

- Diversité de l'offre

2.3-Modalités de gestion d'une commande ou du SAV

5.0 %

Le sous-critère « Modalités de gestion d'une commande ou du SAV » noté sur 5 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants :

- Prêt de matériels
- Conditions de réparation

2.4-Qualité des produits

5.0 %

Le sous-critère « Qualité des produits » noté sur 5 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants :

<p>- Note d'engagement sur la concordance entre les matériaux fournis et ceux demandés par la Ville d'Avion</p>									
<p>2.5-Performance en matière de protection de l'environnement</p> <p>Le sous-critère « Performance environnementale » noté sur 10 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants:</p> <p>- mesures relatives aux emballages, aux livraisons et à la gestion des déchets</p>	<p>5.0 %</p>								
<p><u>3-Délais d'approvisionnement et de livraison</u></p> <p>Le candidat devra impérativement respecter la trame des critères et des sous critères de jugement. Les mémoires de présentation généralisés ne seront pas analysés.</p> <p>Chaque point analysé sera apprécié par l'échelle de notation suivante :</p> <table border="1" data-bbox="245 759 1043 902" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Appréciation</th> <th>% des points attribués</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non répondu</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Partiellement répondu</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Répondu</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Non répondu : le candidat n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé • Partiellement répondu : le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé dont le contenu ne répond qu'en partie aux attentes • Répondu : le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un prix fixé et dont le contenu répond aux attentes, présentant de nombreux avantages particuliers par rapport aux autres candidats. Ceci sans verser dans la sur-qualité ou a sur-qualification <p>Le critère « Délais d'approvisionnement et de livraison », noté sur 15 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre :</p>	Appréciation	% des points attribués	Non répondu	0	Partiellement répondu	30	Répondu	100	<p>10.0%</p>
Appréciation	% des points attribués								
Non répondu	0								
Partiellement répondu	30								
Répondu	100								
<p>3.1-Fréquences de livraison</p> <p>Le sous-critère « Fréquences de livraison » noté sur 10 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants :</p> <p>- Fréquence journalière - Fréquence hebdomadaire - Etc.</p>	<p>5%</p>								
<p>2.2-Modalités de livraison</p> <p>Le sous-critère « Modalités de livraison » noté sur 5 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants :</p> <p>- Note détaillée des modalités de livraison</p>	<p>5%</p>								

Date limite de réception des offres : Jeudi 20 juillet 2023 à 12h00

Le Dossier de Consultation des Entreprises est disponible gratuitement par téléchargement, il est mis à disposition des opérateurs économiques par voie électronique à l'adresse électronique suivante :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=551848&orgAcronyme=c7c>

Date d'envoi de l'avis de publication au BOAMP/JOUE Référence n° 23-89738: 28/06/2023